

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	33 (1904)
Heft:	2
Rubrik:	Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II

Dictionnaire géographique de la Suisse, par MM. Knapp et Borel.

— Fascicules 87, 88, 89, 90. (Dr Kappeli, à Kries-horn).

Les principaux articles de ces 4 dernières livraisons concernant *Kaiseregg, Kandenthal, Kesch, Kybourg, Kloenthal, Kœnitz, Konolfingen, Kreuzlingen*, etc.

C'est toujours avec un nouveau plaisir que l'on voit arriver les livraisons de ce magnifique dictionnaire.

Nous ne répéterons pas ici l'appréciation que nous avons déjà formulée à plus d'une reprise. La presse est unanime à accorder à cette œuvre des éloges presque sans restriction.

III

Chansons et rondes du canton de Fribourg, publiées par M. J. Reichlen, 1 vol. in folio. Chez l'auteur.

Sous le titre de *Chansons et de rondes* M. Reichlen, qui a le culte des vieilles choses de notre cher canton de Fribourg, a recueilli 46 chansons avec annotation musicale, accompagnement et illustrations, auxquelles il a ajouté 12 chansons nouvelles composées par des musiciens du pays. On ne saurait s'imaginer quelles recherches, quelles peines, quel temps ce volume a coûtés à son auteur.

Encore quelques années et la plupart de ces chansons auraient été ensevelies dans l'éternel oubli. Ceux qui aiment à respirer le parfum un peu épice des bahuts, des joyeusetés et des refrains de nos vieux pères, remercieront l'auteur d'avoir conservé, pour les générations futures, ces pieux souvenirs des fêtes quelque peu rustiques de nos ancêtres. Ce sont là avec nos archives poudreuses, nos remparts minés, nos vieilles tours encore debout, les derniers débris d'un âge plein de poésie et de gaieté qu'on aimera toujours à se rappeler.

R. H.

CORRESPONDANCES

Conférence officielle d'automne du corps enseignant de la Veveyse

(Suite et fin.)

III. — Tenue du registre matricule.

M. l'Inspecteur donne toutes les directions nécessaires pour que ce registre soit partout bien établi.

Pour ce qui concerne les départs ou changements de domicile, bien indiquer si le changement a eu lieu en vertu de l'art. 37 ou suivants de la loi.

IV. — Cours de perfectionnement et examens préalables.

Avant d'aborder ce 4^{me} point, il est nécessaire de dire que Mmes les Institutrices nous quittent pendant ce temps pour assister, dans la salle voisine, à une conférence donnée par M^{me} Pasquier, inspectrice des travaux manuels, dont nous saluons la présence à notre assemblée.

Après avoir donné lecture d'une circulaire de la Direction de l'Instruction publique aux Inspecteurs scolaires au sujet des cours de perfectionnement, M. le Président fait le compte rendu des examens préalables et compare la note moyenne de chaque branche avec celle des derniers examens fédéraux. Puis, passant en revue les différentes branches, il donne les avis suivants :

a) Travailler à obtenir une lecture expressive, à haute voix. Se servir du livre de lecture, III^{me} degré, dont les lectures géographiques, pages 245-279, les petits résumés historiques qui se trouvent en tête de chaque canton, pages 279-358, quelques traits historiques non renfermés dans le Guide Perriard et Golaz, quelques chapitres sur les lois physiques de la nature, sur l'hygiène et sur les connaissances usuelles d'agriculture, peuvent très bien convenir aux cours de perfectionnement.

b) Corriger, autant que possible, les travaux de composition en classe.

c) Pour la grammaire, revue rapide des règles élémentaires, quelques permutations. Profiter de la lecture et de la composition pour l'enseignement de cette branche. Soigner l'orthographe d'usage et se servir souvent du tableau noir.

d) Ne pas négliger les procédés abréviatifs et l'étude des fractions ordinaires dans l'enseignement du calcul. Se servir des 4^{me}, 5^{me} et 6^{me} cahiers Michaud. Aller aussi loin que possible avec les élèves avancés de la section supérieure. Avoir surtout en vue, à la section inférieure, les examens de recrue et vouer tous ses soins aux élèves faibles.

e) Utiliser deux cahiers dont un pour le français et l'autre pour le calcul et la comptabilité.

f) Pour les branches civiques, étudier les matières du Guide Perriard et Golaz; rendre son enseignement attrayant afin de faire aimer ces branches. Tous les élèves doivent être munis de la carte muette.

g) Le jeune homme qui se distingue par son travail et son application, peut être promu, pendant la durée du cours, de la section inférieure à la section supérieure.

h) Le cours supplémentaire se donnera à raison de une heure par semaine; on peut toutefois donner une leçon de deux heures et terminer le cours plus tôt.

i) Etre vigilant au sujet du départ et de l'arrivée des recrutables et envoyer immédiatement les livrets-certificats.

j) N'accorder des permissions que pour des cas tout à fait urgents, prendre des informations au sujet de certains cas douteux de maladie et inscrire sans pitié les retards, surtout s'il y a récidive et mauvaise volonté de la part des élèves.

k) Etablir un registre qui renfermera toutes les données nécessaires pour remplir, en toute conscience, le rapport annuel.

V. — Enseignement religieux à l'école primaire.

A la suite de plaintes formulées par des membres du clergé, M. l'Inspecteur croit devoir rappeler aux maîtres l'obligation de consacrer, chaque semaine, à la récitation et à l'explication du catéchisme, les 2 1/2 heures prescrites par le Règlement. Il entend que cette branche soit considérée comme la première et la plus importante et demande que l'on se montre sévère à l'égard des élèves paresseux dans l'étude du catéchisme.

M. le Préfet, tout en réclamant qu'on s'en tienne exactement au règlement dont les articles ont été lus par M. l'Inspecteur, indique comme moyen de préparation à l'étude des chapitres du catéchisme, la lecture du traité des devoirs du chrétien, traité qui devrait se trouver au moins entre les mains du maître.

VI. — Divers.

M. le Préfet qui a la parole, nous adresse quelques conseils. Il aura, comme précédemment, le plaisir de nous serrer la main dans nos classes pendant le pénible semestre que nous traversons. C'est une satisfaction pour lui de voir à la besogne la phalange des maîtres dévoués qui ont à cœur l'avenir de leurs élèves. Il espère que la conduite de chacun sera irréprochable et qu'aucun fait lamentable ne se produira à l'avenir. Il met en garde les jeunes maîtres, encore novices au milieu des écueils de la vie, contre tout ce qui pourrait porter atteinte à la dignité personnelle.

Des conseils salutaires sur la politesse et les convenances à observer, sur la surveillance à exercer en dehors de la classe, sont ensuite donnés par M. le Préfet qui termine en nous exhortant à nous montrer dignes en toutes choses de la haute mission qui nous est confiée.

M. l'Inspecteur remercie M. le Préfet et espère que ses sages conseils seront compris et mis en pratique. L'heure étant avancée, il se hâte de donner ses dernières directions concernant :

1^o Les conférences régionales dont il fixe la date et le lieu des deux prochaines.

2^o La manière de préparer les feuilles pour la dictée qui se fera à la visite d'automne;

3^o L'examen sur la comptabilité à la prochaine visite officielle du printemps;

4^o Les livrets-certificats et la feuille de route qui doit les accompagner dans les cas de changement de domicile;

5^o La tenue des cahiers et l'envoi, sur demande, de quelques-uns de ces cahiers à M. l'Inspecteur;

6^o La question à traiter pour la fête cantonale de l'année prochaine;

7^o L'application du règlement dans les punitions à infliger aux élèves. A ce sujet il est recommandé d'éviter, autant que possible, les mesures de rigueur prévues à l'art. 65 du Règlement général des écoles primaires.

Puis, M. l'Inspecteur remercie le corps enseignant de son attention soutenue et souhaite à tous bonne santé et plein succès. Il remercie particulièrement M. le Préfet de l'intérêt qu'il porte à nos conférences et de l'appui si efficace qu'il ne cesse de donner pour la bonne marche de nos écoles.

La prière termine la séance à 12 h. 3/4 et l'on se rend ensuite à l'hôtel de la Croix-Blanche où nous attend un banquet très bien servi par M^{me} Liaudat, ancienne institutrice de l'arrondissement.

Châtel-St-Denis, le 8 décembre 1903.

L. VILLARD, secrét.

Conférence régionale à Avry-sur-Matran, le 30 novembre 1903.

C'est 1 1/2 heure. Fidèles à l'heure fixée, tous nous sommes arrivés à Avry-sur-Matran, précédés de M. l'Inspecteur qui vient nous encourager et nous témoigner ses sympathies.

Ont été données les leçons suivantes :

1^o Leçon d'histoire. — 2^o Leçon de grammaire, orthographe et composition. — 3^o Leçon de dessin.

I. *Histoire*. — Cours supérieur et moyen. — M. B. attaque le chapitre « *La Réformation*, III^{me} Degré. »

Chaque alinéa est expliqué par le maître, puis lu par les élèves. Les lieux mentionnés sont montrés à la carte par un élève. La majeure partie du chapitre est ainsi parcourue. Un résumé oral bien divisé a terminé cette première leçon.

II. *Grammaire, orthographe et composition*.

M. R., très actif, a vite fait d'occuper le cours inférieur. Après la préparation orale, dirigée par le maître, les élèves font une jolie description de la gravure *L'école* figurant à la première page du Degré inférieur de lecture.

Le cours supérieur, — qui, avec le cours moyen relisait attentivement le chapitre *Le Travail*, page 33 du II^{me} Degré, — a maintenant le maître à son gouvernail. Le sujet *Lettre à un frère paresseux* est habilement tiré du chapitre précédent. Après une coordination serrée des idées fournies, les élèves exécutent ce devoir par écrit, en s'aidant du résumé du tableau noir. M. R. occupe ensuite le cours moyen. Tout en opérant une mutation de temps, il prépare rapidement un petit travail écrit. Il commence les phrases et les élèves les terminent. Ainsi dirigé, le travail est ensuite transcrit dans le cahier. La correction de la composition du cours inférieur a permis à M. R. de faire un petit exercice d'épellation et d'orthographe (féminin et pluriel des noms vus).

En corrigeant les travaux des cours supérieur et moyen, le maître s'est appliqué à faire des exercices pratiques en rapport avec les règles violées, comme aussi un peu de phraséologie.

III. *Dessin*. — Les deux cours supérieurs, le *tournevis*. Le cours inférieur, la *fenêtre*.

M. L. occupe en premier lieu le cours inférieur. Une petite leçon de choses avec rapports de longueur et de largeur, un croquis de la fenêtre à la table noire avec indication des parties dessinées, et voilà nos jeunes élèves au travail.

Une leçon de choses précède également l'autre leçon. Les rapports de longueur et d'épaisseur sont soigneusement établis. Chaque partie de l'objet est rattachée à une figure géométrique (ellipse, tronc de cône, cylindre), dessinée sous la direction du maître. Un croquis tracé préalablement dirige les jeunes dessinateurs.

La correction des travaux se fait en critiquant quelques-uns d'entre eux.

Avant la séance de critique, M. l'Inspecteur nous donne de sages et utiles directions concernant l'intuition dans le calcul, l'emploi du *Manuel d'agriculture* dans le cours de perfectionnement, etc.

Séance de critique. — Résumant la plupart des critiques, disons que la leçon d'histoire a été bonne. Le cours moyen, n'ayant pas entre les mains le III^{me} degré, le maître aurait dû, avant la leçon, en tracer un petit résumé au tableau noir. Les jeunes élèves auraient pu mieux suivre et mieux comprendre.

Se servir, lorsqu'on le peut, de tableaux, gravures, photographies, etc.

Tous ont suivi avec beaucoup d'attention la leçon de grammaire, orthographe et composition donnée par M. R. et l'ont louée en tous points.

La leçon de dessin a été aussi très goûtée. M. l'Inspecteur et les maîtres ont apprécié les avantages de la méthode, enseignée à l'Ecole normale, que M. L. a employée.

N'oublions pas de remercier, en terminant, notre dévoué Collègue, M. B., qui nous a préparé comme point final un souper gracieusement servi.

Le secrétaire, A. L.



Chronique scolaire

Belgique. — Chacun sait que, en Belgique, l'instruction n'est pas obligatoire pour tous les enfants. Mais, ce qui étonnera bien des lecteurs, ce sera d'apprendre que, dans ce petit pays, qui marche à la tête des Etats européens dans le domaine de l'instruction, cent mille enfants ne fréquentent aucune école. Le nombre des illettrés est si grand que, à la Chambre belge, dans une discussion qui s'est ouverte au commencement de décembre dernier, plusieurs députés ont réclamé l'instruction obligatoire et la multiplication des écoles primaires de hameau.

— *Congrès international belge.* — A l'occasion de l'Exposition de Liège en 1905, un Congrès international de l'enseignement primaire sera organisé en cette ville par les soins de la Fédération générale des instituteurs belges. Toutes les associations étrangères d'instituteurs, ainsi que les principaux hommes d'école de la Belgique et des autres pays, seront invités.

Confédération. — Le Polytechnicum de Zurich compte cet hiver 1248 étudiants réguliers et 471 auditeurs. D'après la nationalité, la répartition des élèves est la suivante : Suisse, 808 ; Autriche-Hongrie, 114 ; Italie, 55 ; Russie, 49 ; Allemagne, 39 ; Hollande, 33 ; France, 27, etc. Le corps professoral comprend 65 professeurs, 36 *privat-docent* et professeurs honoraires et 62 assistants. Le budget pour l'année 1904 prévoit une dépense de 1 022 000 fr.

Fribourg. — Dans sa séance du 15 janvier, le Conseil d'Etat a nommé M^{me} *Lucie Gremaud*, à Fribourg, inspectrice de l'enseignement des travaux féminins pour le III^e arrondissement (districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse).



A VIS OFFICIEL

Les instituteurs et institutrices qui ont un brevet définitif par suite de neuf années d'enseignement effectif dans le canton, ou par l'obtention d'un certificat d'aptitude pédagogique avec cinq années d'enseignement dans le canton, ont droit aux primes d'âge prévues à l'art. 97 de la loi du 17 mai 1884 sur l'instruction primaire.

Les primes pour l'année 1903 sont déposées chez les receveurs de district, où elles peuvent être encaissées.

Direction de l'Instruction publique.